

# Avant la commune : l’associationnisme à petite échelle et la « souveraineté réelle »

Clémence Nasr

*Before the commune: small-scale associationism and “real sovereignty”*

**Abstract:** Based on an analysis of workers’ newspapers published before 1870, this article investigates how the local scale, the sub-national territory, was perceived before the Commune and the advent of municipal socialism. The 19<sup>th</sup> century saw the development of associative dynamics, and workers wondered about the geographical scope of these dynamics, and the space in which they should be deployed. Underlying this was the relationship between the associative economy and the space of the nation, through an economic dilemma: within national boundaries, was the associative economy compatible with competition and free trade? Should state power unify the associative dynamic and banish ‘laissez-faire’ or should it allow associative units to develop locally and, possibly, enter into competition? In this paper, I show that behind these questions lies the implicit issue of popular and social sovereignty, as generated by the associative dynamics. This article gives a geographical interpretation to this issue: on what scale should popular sovereignty be concretized – within the vast body of the nation, or below?

**Keywords:** Associationism; Cooperation; Sovereignty; People; Territory.

## 1. Introduction

Cet article ambitionne d’explorer le rôle, le sens de l’échelle locale, infranationale au sein du mouvement associationniste ouvrier au XIX<sup>e</sup> siècle avec un bornage temporel bien précis – avant 1870, avant la Commune donc, et avant l’émergence d’un socialisme municipal<sup>1</sup>. L’idée est bien de déterminer *si* et *comment* les écrits ouvriers, notamment la presse, appréhendaient le niveau infranational de la « localité »<sup>2</sup>, alors même que, à

---

\* CLÉMENCE NASR, chercheuse à l’IDDRI (clemence.nasr@sciencespo.fr ; ORCID: 0000-0001-8524-5602)

<sup>1</sup> Doglinani (2018); Droin (2015).

<sup>2</sup> *L’Atelier*, 1<sup>er</sup> février 1847.

l'inverse, la théorie sociale ancrée dans la discipline sociologique déployée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> par Émile Durkheim et Marcel Mauss tisse un lien étroit entre l'association économique et la consolidation de l'État à l'échelle des « grandes sociétés »<sup>3</sup>, c'est-à-dire à l'échelle des nations. C'est notamment à travers la perspective des corporations nationales que s'incarne ce lien. En effet, les corporations nationales que Durkheim appelle de ses vœux ont à se constituer comme « la division élémentaire de l'État »<sup>4</sup>, lui-même compris comme l'instance située « au-dessus de tous ces pouvoirs [...] secondaires »<sup>5</sup> ; de même, Mauss, même s'il reconnaît la nécessité que des « droits » soient accordés au « groupe local »<sup>6</sup> fondé sur un tissu coopératif, refuse la perspective d'un « gouvernement local souverain »<sup>7</sup>.

Dès lors, nous avons cherché à déterminer si, de leur côté, les ouvriers voyaient – ou pas – dans l'association économique un espace au sein duquel pouvait se frayer un écart avec le pouvoir étatique et dans lequel pourrait se constituer un sujet collectif distinct du sujet national. Cette interrogation, bien sûr, se formule à l'aide de termes qu'on ne trouve pas tels quels dans les écrits ouvriers. Pourtant, ils n'en sont pas si éloignés, tant la réflexion sur l'association conduite par les ouvriers eux-mêmes s'est étroitement rattachée, comme la lecture des journaux le montre, à celle sur la souveraineté et sur le peuple – en somme, et pour le dire autrement, sur le sujet politique premier. Cette réflexion sur la souveraineté du peuple et, surtout, sur le fait que son lien avec l'entité étatique-nationale puisse nourrir une forme de dissonance n'est guère étonnante si l'on se souvient qu'à cette époque, les identités nationales sont loin d'être stabilisées en Europe et que les appartenances locales sont encore fortes malgré les puissants dispositifs mis en place pour construire le récit national et l'inculquer à tous<sup>8</sup>.

Pour ce travail, parmi le nombre alors élevé de journaux ouvriers traitant de la question sociale et de l'association, nous en avons étudié six, que nous avons sélectionnés sur la base de leurs noms – ceux-ci ont la particularité d'évoquer, pour la plupart, la petite échelle, l'entité limitée, le lieu. Nous avons consulté deux journaux qui ont paru sur une période d'environ une dizaine d'années, jusqu'à 1850, et qui ont marqué leur temps : *La Ruche*

---

<sup>3</sup> Durkheim (2015, 157).

<sup>4</sup> Durkheim (2013, xxxi).

<sup>5</sup> Durkheim (2015, 156).

<sup>6</sup> Mauss (1997, 546).

<sup>7</sup> Mauss (2013, 90).

<sup>8</sup> Thiesse (1999)

populaire et *L'Atelier*<sup>9</sup>, avec respectivement 65 et 128 numéros. Nous avons également étudié quatre autres journaux, dont l'existence a été éphémère, avec par conséquent peu de numéros : *La Solution sociale*<sup>10</sup>, *La Solidarité*, *La Commune sociale* et *L'Association*. En termes de méthodologie, une recherche par mots clefs (en dédoublant par nom commun et adjectif) a été conduite : les termes « souveraineté », « association », « concurrence », « libre-échange », « local », « commune », « région », « municipal » ont été privilégiés. Dans le cas, comme pour *L'Atelier*, où l'on pouvait trouver un sommaire sur la première page, les articles apparaissant comme directement pertinents pour la question investiguée ont été lus dans leur intégralité.

Notre analyse révèle que deux tendances se dégagent chez les ouvriers et se dissocient l'une de l'autre sur la question de la concurrence. La question de savoir si la dynamique associative est compatible avec le libre-échange et la concurrence est précisément celle à partir de laquelle émerge, comme on va le voir, deux conceptions de la constitution du sujet politique : une tendance socialement unitaire et qui se confond donc avec la réalité nationale, et une tendance que nous appellerons « fragmentaire ». Il est certain que les deux conceptions n'ont, pour ainsi dire, pas le même statut. S'agissant de la première, le lien entre rejet de la concurrence et unification associative dans la nation est relativement clair dans les différents écrits ouvriers. La conception « fragmentaire » du sujet politique résulte d'une forme de reconstruction interprétative de notre part. La relation tracée entre une appréhension particulière de la concurrence et du libre-échange d'une part et, d'autre part, la nécessité d'un ancrage local de la démarche associative a supposé un geste de rapprochement et de connexion des propos les uns avec les autres. Il s'est agi aussi de déterminer si la mise en relation de ces réflexions et propositions ouvrières spécifiques s'ouvrait sur le signe d'une « pensée qui tourne le dos à l'État »<sup>11</sup>, pour reprendre les termes de Jacques Rancière et d'Alain Faure. La mise en relation d'un nombre suffisamment significatif d'analyses, de revendications et d'idées laisse apparaître les germes d'une pensée susceptible de rapporter l'association économique locale à l'émergence d'un sujet politique spécifique, une « commune sociale » – pour reprendre la perspective tout à fait explicite, cette fois, du journal ouvrier du même nom.

Pour exposer cette idée, nous procéderons en trois temps. D'abord, nous reviendrons sur ce que les deux tendances ont en partage, à savoir

<sup>9</sup> Cuvillier (1954).

<sup>10</sup> Ce journal présente la spécificité – et c'est l'exception – d'être postérieure aux autres journaux consultés, et de concerner la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>11</sup> Rancière, Faure (2007, 283).

la conviction que l'association vient compléter la souveraineté politique, nécessaire mais non suffisante, et qu'elle est le cœur du socialisme. Ensuite, nous nous attacherons à décrire la première tendance en revenant sur les idées, revendications et analyses ouvrières qui, tout en portant sur l'association économique, défendent l'unité d'un peuple conçu comme national. Enfin, nous aborderons la tendance « fragmentaire » qui, en tension avec la première sur le point du libre-échange et de la concurrence, suggère une forme d'artificialité, au moins sur le plan économique, du corps national et, par bribes, laisse entrevoir un sujet politique très « géographique » ancré dans un territoire limité car borné par l'activité agricole.

## 2. L'association ou la « souveraineté réelle »

Au cours de la période étudiée, la parole ouvrière présente une forme d'homogénéité dès lors que l'on remarque une des conceptions centrales qui la traverse : la pratique politique formelle seule ne suffit pas à assurer la souveraineté du peuple. Dans la vision républicaine, celle-ci constitue l'horizon que tout peuple doit poursuivre ; elle doit résulter de l'« émancipation » de ce dernier, c'est-à-dire de la lutte entre la « majorité », le peuple, et la « minorité, le privilège »<sup>12</sup>.

Bien sûr, la pratique politique est conçue comme *une* des façons dont la souveraineté s'incarne. En l'occurrence, elle renvoie à l'impératif du suffrage universel. À ce titre, la révolution de février 1848 est vécue comme une rupture majeure :

Encore une utopie qui se réalise ! Tout Français est électeur à 21 ans, éligible à 25. Le vote est direct. [...] Le principe est conquis, et bientôt nous pourrons, nous prolétaires, exclus, ilotes ; [...] nous pourrons élire et être élus [...] les rois du cens sont noyés. Quel bond ! Nous n'étions rien du tout hier, nous sommes souverains aujourd'hui, en vertu du principe de l'égalité dans le droit<sup>13</sup>.

La pratique politique est aussi appréhendée comme ce qui doit succéder à l'affrontement révolutionnaire – ce qui doit s'y substituer. Dans ce même numéro de *La Ruche populaire* (février-mars 1848), un ouvrier signant H. S. Dondey-Dupré-fils dit son admiration pour ce « peuple qui a su en trois jours faire une révolution et nous amener du despotisme à la liberté » tout en insistant sur le fait que « c'est maintenant par la pensée plutôt que

<sup>12</sup> Hayat (2016, 139).

<sup>13</sup> *La Ruche populaire*, février-mars 1848.

par la force que nous devons agir »<sup>14</sup>. La pratique politique se veut donc l'expression de la pensée du peuple, laquelle nécessite une forme de stabilité : finalement, « le peuple est le premier intéressé à la conservation de l'ordre », et s'il arrive à la « masse » d'être « révolutionnaire », c'est « non par goût mais par force majeure », sachant que « la souveraineté populaire ne peut s'exercer que de cette manière » quand elle est foulée aux pieds<sup>15</sup>. La stabilité, à l'inverse, est favorable à ce « silence de l'étude », lui-même propice à l'exercice d'une forme de contrôle du gouvernement : il s'agit de s'assurer que ce dernier soit tourné tout entier vers le service du peuple car, face à un peuple qui a acquis « les compétences nécessaires à la possession des droits politiques »<sup>16</sup>, le « pouvoir » peut être « tenu dans une subordination plus étroite à l'égard » du premier<sup>17</sup>. Avec l'éloge de ces « puissants moyens qui sont donnés à tout le monde par la liberté de parler, d'écrire et de se réunir »<sup>18</sup>, on se rapproche ici d'un des aspects de la conception socialiste de l'émancipation qui, avant de viser la souveraineté, vise l'éducation<sup>19</sup>. En effet, la singularité de cette conception renvoie à la priorité d'une compréhension, par les ouvriers eux-mêmes, des « bases » que la « science sociale » préconise et auxquelles il convient d'inféoder la « réorganisation rationnelle de la société »<sup>20</sup>. Pour autant, on le voit, dans l'esprit des ouvriers, travailler à déceler et révéler la « vérité sociale »<sup>21</sup> n'a de sens que si celle-ci se trouve imposée, par le peuple, au gouvernement – éducation, savoir et souveraineté vont donc bien de pair.

Une fois qu'il est surveillé et contrôlé, « le gouvernement » se trouve en position de n'être « que l'administrateur [...] de la nation »<sup>22</sup> – qui, par conséquent, se trouve au-dessus de lui, à égalité avec l'État avec lequel elle se confond. Dans l'esprit des ouvriers, l'État se dissocie donc du gouvernement pour faire corps avec la nation considérée comme l'incarnation politique du peuple. Ainsi, la pratique politique fait exister le peuple en tant que nation qui s'exprime, s'administre et, surtout, se protège à travers l'État. Dans cette perspective, on comprend que les ouvriers puissent « de-

---

<sup>14</sup> Ivi.

<sup>15</sup> *La Ruche populaire*, 1<sup>er</sup> juin 1847.

<sup>16</sup> *La Ruche Populaire*, 1<sup>er</sup> avril 1847.

<sup>17</sup> *La Solidarité*, 25 décembre 1849.

<sup>18</sup> *L'Atelier*, 30 avril 1848.

<sup>19</sup> Hayat (2016, 140).

<sup>20</sup> *Ibidem*.

<sup>21</sup> *L'Atelier*, 1<sup>er</sup> janvier 1844.

<sup>22</sup> *La Commune sociale*, 1<sup>er</sup> décembre 1848.

mander la substitution de l'État aux propriétaires, aux banquiers [...] parce que l'État, dans une république démocratique, c'est la nation, et que tous les avantages qu'il pourrait se réserver retourneraient au pays »<sup>23</sup>.

Toutefois, la pratique politique ne peut être la seule voie de l'émancipation de la classe ouvrière – et ce pour plusieurs raisons. D'abord, la représentation politique à laquelle mène le vote comporte un risque – précisément celui d'affaiblir le contrôle du gouvernement par le peuple. On repère ainsi une forme de prudence qui tempère l'enthousiasme suscité par la révolution de février 1848 : « si le peuple n'est pas représenté dans l'Assemblée nationale, la Révolution de février n'aura été qu'un changement de ministère »<sup>24</sup>. La représentation conduit même à fragiliser le lien entre nation et peuple :

L'élection est directe et universelle. Malgré cela, nous craignons que le Peuple ne soit pas représenté et défendu dans cette assemblée élue par toute la nation. Comment, en effet, le Peuple serait-il représenté dans cette chambre qu'il va nommer ? Se connaît-il, pour porter les siens au fauteuil législatif ? Évidemment, non<sup>25</sup>.

Le risque d'un effacement du peuple par la représentation devient réalité puisqu'à la fin du mois d'avril de cette même année, il est déploré que « l'élément populaire n'est pas suffisamment représenté à l'Assemblée constituante »<sup>26</sup>. C'est la même déception qui prévaut après la seconde révolution de 1848, celle de juin, puisqu'elle a conduit, là encore, à la constitution d'une assemblée visiblement non représentative du peuple :

Un résultat des plus curieux de la majorité est sans contredit celui-ci, que nous avons sous les yeux : trente millions de travailleurs agricoles et industriels ont choisi, pour les représenter, une majorité d'avocats ! Et on appelle cela une représentation de la France<sup>27</sup> ?

Or une représentation défectueuse conduit immanquablement à ce que, par la suite, les « intérêts du peuple » demeurent « méconnus »<sup>28</sup>. Ce sont les questions qui intéressent directement les travailleurs qui seront évincées ou mal appréhendées. Celles-ci touchent évidemment au travail, lequel doit impérativement « prendre la première place », comme cela est précisé

---

<sup>23</sup> Ivi.

<sup>24</sup> *L'Atelier*, mars 1848.

<sup>25</sup> *La Ruche populaire*, 1<sup>er</sup> février 1848.

<sup>26</sup> *L'Atelier*, 30 avril 1848.

<sup>27</sup> *La Ruche populaire*, 1<sup>er</sup> décembre 1848. »

<sup>28</sup> *L'Atelier*, 27 février 1848.

dans une tribune de l'ouvrier Coutant analysant la Constitution livrée par l'Assemblée nationale en septembre 1848, qui a le tort de situer le travail en seconde place, derrière la famille, dans l'énumération des bases de la République<sup>29</sup>. Et lorsque le travail devient enfin l'objet de la politique, les ouvriers déplorent la qualité morale des arbitrages menés : « si animés de bonnes intentions qu'on les suppose, les radicaux bourgeois ne savent pas comme les ouvriers les difficultés d'une bonne répartition des produits du travail »<sup>30</sup>. Seuls les travailleurs sont les mieux à mêmes de juger et de trancher quand il s'agit du travail. Ce propos dénonce donc aussi directement la « représentation-incarnation » d'une assemblée qui, par sa composition, ne peut engendrer qu'une « *prétention* à incarner le peuple » – prétention fustigée par ce dernier, qui aspire à ce que son « jugement sur l'action [des] représentants » soit « inclus » dans le fonctionnement représentatif<sup>31</sup>.

Enfin, derrière l'idée que la pratique politique, comprise comme l'exercice du vote encore une fois, est nécessaire mais non suffisante, il y a un argument plus profond encore. La pratique politique n'investit le quotidien des ouvriers que de façon limitée, quand le travail et ses enjeux sont au contraire omniprésents. Dans un numéro de *La Ruche populaire* paru le 1<sup>er</sup> avril 1847, on peut ainsi lire :

Assurément le suffrage universel peut être une excellente chose pour des hommes qui ont de l'aisance, de la fortune [...] Mais comme nous comptons en France trente millions de prolétaires qui ne peuvent aspirer tous à devenir consuls, ministres, directeurs généraux [...] etc., etc., et pour qui un travail assuré et des salaires suffisants sont les questions de premier ordre, on ne devrait pas être étonné de ce que le seul droit de voter tous les quatre ou cinq ans dans une assemblée générale, ne nous satisfait pas pleinement.

Dès lors, il est acté que « le salut ne peut venir de la forme politique mais seulement des réformes sociales » ; finalement, l'horizon visé est bien celui de « l'égalité sociale ou des conditions », et « l'égalité politique » ne peut être qu'un « acheminement » vers elle<sup>32</sup>. Par voie de conséquence, l'interrogation – prise en charge par la presse ouvrière elle-même – au sujet de la forme du gouvernement et des droits politiques est nécessaire mais non suffisante. On comprend donc que les ouvriers « n'entend[ent] pas dire que la forme politique du gouvernement est indifférente » mais qu'elle

<sup>29</sup> *La Ruche populaire*, 1<sup>er</sup> octobre 1848.

<sup>30</sup> *L'Atelier*, mars 1848.

<sup>31</sup> Hayat (2018, 142-143)

<sup>32</sup> *La Commune sociale*, 1<sup>er</sup> décembre 1848.

« ne se présente [...] qu'au point de vue du plus ou moins de valeur qu'elle peut avoir pour donner des améliorations sociales »<sup>33</sup>.

Dès lors, une question se pose : si l'émancipation ne passe pas uniquement par la voie strictement politique, si l'autodétermination n'est pas uniquement démocratique, à quel autre niveau le peuple doit-il construire sa souveraineté ? Quel autre espace doit-il investir, et de quelle manière, pour devenir souverain ? La réponse se lit clairement dans ce qui suit : « la souveraineté est plus que démocratique, elle est sociale »<sup>34</sup>. Par « social », c'est le mouvement ordinaire de la société qui est dénoté, ce processus de reproduction qui comprend la majorité du corps social : le travail et l'ordre économique dans lequel il s'inscrit. La réalité sociale a donc tout à voir avec l'« organisation matérielle », laquelle est décisive dans l'émancipation populaire. En effet, « tracer les devoirs et les droits de l'homme, c'est utile ; mais ce serait là de vains mots si l'organisation matérielle ne rendait pas possible à l'homme la jouissance de ses droits et l'accomplissement de ses devoirs »<sup>35</sup>. Par conséquent, c'est de la profonde réforme de l'ordre économique qu'on peut attendre la réalisation de la « souveraineté réelle »<sup>36</sup>.

La presse ouvrière décrit comme socialiste la réorganisation économique jugée indispensable. Ce caractère de nécessité semble révélé, en négatif, par l'ardeur du combat conduit contre les « idées sociales », que les « arriérés politiques » réduisent à une « utopie » pour mieux les repousser et « retarder indéfiniment les progrès de l'esprit humain »<sup>37</sup>. L'inféodation des ambitions politiques au socialisme s'observe aussi dans la déception qui suit l'élection de l'Assemblée constituante en avril 1848, dominée par « l'étroit et impuissant libéralisme de la vieille gauche dynastique »<sup>38</sup> :

C'est un fait assez remarquable, pour le dénoncer en passant, que deux mois à peine après une révolution faite par le peuple, et qui doit être une révolution sociale, on oppose déjà des fins de non-recevoir aux moindres exigences du socialisme<sup>39</sup>.

Dans *La solution sociale*, le socialisme est d'abord rapporté à un caractère, une attitude vis-à-vis du monde – donc à des actions ancrées dans

<sup>33</sup> *La Solution sociale*, 15 janvier 1888.

<sup>34</sup> *La Ruche populaire*, 1<sup>er</sup> février 1840.

<sup>35</sup> *La Ruche populaire*, 1<sup>er</sup> février 1848.

<sup>36</sup> *L'Association*, 21 juillet 1848.

<sup>37</sup> *La Commune sociale*, 1<sup>er</sup> janvier 1849.

<sup>38</sup> *L'Atelier*, 30 avril 1848.

<sup>39</sup> Ivi.



la réalité : « le mot socialiste [...] doit signifier toujours un homme qui cherche à améliorer, à perfectionner l'ordre social au bénéfice de tous ceux dont la société se compose »<sup>40</sup>. La dimension concrète du socialisme renvoie, en fait, à cette réorganisation de la vie économique évoquée plus haut. Celle-ci suppose, d'une part, de façonner un équilibre par lequel « la production et la consommation se trouv[ent] parfaitement coordonnées »<sup>41</sup>. Cet équilibre repose aussi sur le fait que les « travailleurs [...] assurent la consommation de leurs produits »<sup>42</sup>. En effet, comme l'explique plus tard, en 1929, Charles Gide, ardent défenseur de l'association coopérative, il est essentiel de minorer le poids, entre la production et la consommation, de l'acte de vente qui par essence dénature le travail car la perspective de cet acte pousse à « travailler pour vendre le produit du travail et retirer plus d'argent qu'on en a dépensé »<sup>43</sup>. Au contraire, il convient d'inféoder la production aux besoins et de travailler « en vue de la consommation et non plus de la vente »<sup>44</sup> – et cela, seuls des travailleurs détenant aussi le contrôle de la vente peuvent l'assurer. D'autre part, et comme le mentionne également Charles Gide, à cette « nécessité de l'organisation [...] de la production » est étroitement liée une « nécessité de l'organisation [...] du travail » et des relations sociales que celui-ci recouvre<sup>45</sup>. Cette organisation du travail s'identifie à l'association. Ainsi, dans *L'Atelier*, il est écrit qu'une économie socialiste implique de « faire du salarié un associé »<sup>46</sup>. On trouve dans le numéro de *La Solidarité* paru le 1<sup>er</sup> novembre 1849, une définition lapidaire du socialisme : « l'association au lieu du servage »<sup>47</sup>. La définition prend tout son sens quand on rappelle que, si le processus d'association est central, c'est aussi parce qu'au-delà des relations entre les individus, c'est « l'association du capital et du travail »<sup>48</sup> qui peut être atteinte. Or la domestication du capital, autrement dit sa réappropriation par les ouvriers afin qu'il ne soit plus un outil de domination entre les mains de la bourgeoisie, constitue la pierre de touche du processus d'« auto-émancipation »<sup>49</sup>. Par l'association, les ouvriers peuvent agir eux-mêmes

---

<sup>40</sup> *La solution sociale*, 15 janvier 1888.

<sup>41</sup> *La Commune sociale*, 1<sup>er</sup> janvier 1849.

<sup>42</sup> *L'Association*, 21 juillet 1848.

<sup>43</sup> Gide (1929, 233).

<sup>44</sup> Ivi (232).

<sup>45</sup> Gide (1924, 4-5).

<sup>46</sup> *L'Atelier*, 1<sup>er</sup> novembre 1847.

<sup>47</sup> *La Solidarité*, 1<sup>er</sup> novembre 1849.

<sup>48</sup> *La Ruche populaire*, 1<sup>er</sup> septembre 1848.

<sup>49</sup> Rancière, Faure (2007, 18).

en faveur de leur émancipation, et c'est la raison pour laquelle l'association est considérée comme un « droit naturel » qui, avant 1848, leur est nié puisque l'acte d'association est un « délit »<sup>50</sup>. Or, sans la « seule institution équitable qui soit dans la nature », les mots de liberté, d'égalité et de fraternité ne sont plus que de « belles paroles » voire des « mots morts »<sup>51</sup>. C'est pourquoi, parmi les Actes officiels publiés le 27 février 1848 dans *L'Atelier*, le suivant est crucial :

Le gouvernement provisoire de la république française s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail ; [...] il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice légitime de leur travail. [...] Des ateliers nationaux seront établis immédiatement<sup>52</sup>.

Ces ateliers seront dissous en juin 1848. Pour les ouvriers, ils étaient des espaces où, par l'exercice de l'association, le « droit au travail »<sup>53</sup> pouvait se concrétiser. L'organisation du travail par l'association révèle la visée ultime du socialisme de cette époque, c'est-à-dire, au fond, la signification profonde de l'émancipation et de la souveraineté lorsqu'elles sont rapportées à la réalité sociale : garantir une existence digne. C'est pourquoi le rejet de l'inscription du droit au travail dans la Constitution, en septembre 1848, suscite une grande amertume : « discutant [...] sur la nouvelle constitution réclamée par le peuple, l'Assemblée a repoussé, à une immense majorité, le droit au travail ou *droit à l'existence* »<sup>54</sup>.

Nous venons de montrer qu'une position commune à l'ensemble des journaux étudiés souligne l'insuffisance de la seule pratique politique : la souveraineté du peuple suppose l'ancrage du processus d'émancipation dans la réalité sociale, afin que s'y développent l'association dans le travail et l'organisation de la vie économique. Mais ce passage du politique au social fait retour – du social au politique. Autrement dit, l'association dans le travail paraît ne pas avoir pour unique rôle de domestiquer le capital. Il nous semble qu'elle recèle également une dynamique politiquement constituante. L'association ne débouche pas sur une souveraineté de nature strictement économique : elle reconduit à une souveraineté politique – mais celle-ci dépasse la seule pratique du vote et renvoie à un amont, à

---

<sup>50</sup> *La Ruche populaire*, 1<sup>er</sup> novembre 1847.

<sup>51</sup> *La Ruche populaire*, 1<sup>er</sup> avril 1848.

<sup>52</sup> *L'Atelier*, 27 février 1848.

<sup>53</sup> Hayat (2015, 297).

<sup>54</sup> *La Ruche populaire*, 1<sup>er</sup> novembre 1848. Souligné par nous.

savoir la constitution du sujet politique. C'est évident pour le cas d'associations directement politiques :

La république nous rend le plus précieux de tous les droits, le droit d'association. Associons-nous donc ; formons partout des sociétés patriotiques. [...] Les citoyens y prépareront aussi le choix des hommes qu'il faut envoyer à l'Assemblée nationale pour représenter le peuple français et lui donner une constitution démocratique<sup>55</sup>.

Mais il nous semble que les associations économiques sont, elles aussi, dotées d'une dynamique politiquement constituante. On note une conscience prononcée du fait que l'intérêt partagé est potentiellement politiquement constitutif : l'idée qu'« être associé, c'est avoir un intérêt commun »<sup>56</sup> se prolonge, en quelques sortes, dans l'affirmation selon laquelle « là où il n'y a point d'intérêts communs, il n'y a pas d'État » ; d'une certaine façon, le partage de l'intérêt génère un corps social susceptible de se politiser – notamment parce la dynamique associative ne s'épuise pas dans le « point de vue étroit et mesquin du marchand » et pointe bien plutôt vers « une nouvelle forme sociale »<sup>57</sup> susceptible d'avoir une incarnation politique.

Ceci posé, il paraît clair que la dynamique politiquement constituante ne demeure pas enfermée dans le cadre d'une association, de *chaque* association. Elle concerne bien plutôt l'ensemble des associations économiques et, surtout, la façon dont elles sont mises en relation. D'où la certitude suivante :

Qu'on ne croie pas cependant qu'il suffise de dire aux ouvriers : 'vous avez le droit d'associations, associez-vous comme voudrez, comme vous pourrez ; moi, puissance législative, je me lave les mains de tout ce qui pourra arriver. Voilà mon organisation du travail'<sup>58</sup>.

Les travailleurs doivent en effet prendre en charge, pour le trancher, le problème de l'économie associative, c'est-à-dire celui de la relation des associations entre elles, car il en va du corps social auxquelles elles pourront – ou non – donner chair. « Le droit d'association est une conquête du 24 février ; mais il ne sera véritablement profitable aux travailleurs qu'autant

<sup>55</sup> *L'Atelier*, 27 février 1848.

<sup>56</sup> *La Ruche populaire*, 1<sup>er</sup> janvier 1840.

<sup>57</sup> *La Solidarité*, 25 octobre 1849.

<sup>58</sup> *La Ruche populaire*, 1<sup>er</sup> février 1848.

qu'ils sauront s'en servir »<sup>59</sup> – et prendront toute la mesure, pourrait-on ajouter, du façonnement économique de l'avenir politique de l'association. En fait, sont interrogés de manière parallèle *et* la nature du lien qui peut se nouer entre les associations *et* l'aboutissement politique – en termes d'entité sociale générée – de cette mise en lien. Pour circonscrire les contours de la forme sociale engendrée par l'association, il faut traiter le problème de la concurrence et du libre-échange dans une économie associative. Ce problème fait l'objet, dans les journaux étudiés, d'une véritable controverse intellectuelle. Deux tendances se dessinent, qui laissent envisager deux conceptions distinctes du sujet politique qui pourrait émerger de l'économie associative.

### 3. « Le peuple, c'est la nation tout entière »<sup>60</sup>

Les écrits qui constituent la première tendance – que nous qualifions d'unitaire – font de la pratique associative le creuset de la construction de la nation française. Autrement dit, la multiplication des associations économiques et leur multitude participent en réalité d'un processus unitaire qui favorise la constitution du peuple français en nation. Pour le comprendre, il convient de revenir d'abord sur l'essence universalisante, pour ainsi dire, de la pratique associative. Cette essence est à l'origine du fait que les travailleurs, en s'associant, sont prémunis d'une forme de repli sur la communauté, sur le groupe, et sont au contraire portés vers la constitution d'un corps social plus vaste – celui de la nation. Comme on le verra, cette conception de la pratique associative repose, enfin, sur un rejet de la concurrence et du libre-échange à l'intérieur des limites nationales.

Les écrits ouvriers de la tendance unitaire présentent une caractérisation particulière de l'association. Celle-ci se trouve inscrite dans une perspective universalisante, en rapprochant les humains d'un idéal exprimé dans la déclaration suivante : « le travail, le dévouement, voilà le but de la vie commune, universelle »<sup>61</sup>. La pratique associative permettrait de rejoindre une « expérience universelle » propice à la prise de conscience de ce qu'est véritablement l'émancipation collective dans la mesure où une « conception sociale [...] ne peut naître d'une assemblée »<sup>62</sup>, d'une discussion entre

---

<sup>59</sup> *La Solidarité*, 25 octobre 1849.

<sup>60</sup> *La Commune sociale*, 1<sup>er</sup> février 1849.

<sup>61</sup> *La Ruche populaire*, 1<sup>er</sup> juin 1840.

<sup>62</sup> *L'Atelier*, 1<sup>er</sup> janvier 1845.

un nombre limité de personnes, circonscrites dans un cadre forcément trop étroit. Car le destin de l'association – et la conception sociale sous-jacente – est d'embrasser le « globe tout entier, devenu la propriété commune »<sup>63</sup>. L'essence universalisante de la pratique associative conduit même à dénigrer la pratique mais surtout les institutions strictement politiques. Nécessairement limité par les contours d'un pays, « le gouvernement représentatif n'est pas le nec plus ultra de la civilisation, ni le but défini de l'humanité ; [...] il est seulement une mauvaise auberge sur une route longue et pénible »<sup>64</sup>. L'horizon de l'humanité s'incarne dans l'association qui, on le comprend, paraît susceptible, à très long terme, d'effacer les frontières entre les nations.

Cet horizon est toutefois lointain et, à plus court terme, la dynamique unificatrice de l'association participera bien de la constitution du peuple français, entité insécable, et incarnée dans la nation. Et si « le peuple, c'est la nation tout entière »<sup>65</sup>, c'est bien parce qu'au terme de l'émancipation, « il n'y a plus de prolétaires, il y a le peuple, un et indivisible comme dieu lui-même » et au nom duquel il ne faut pas « failli[r] à ce premier précepte du dogme de la souveraineté en fragmentant le peuple en peuple et en prolétaires »<sup>66</sup>. Les écrits ouvriers de la tendance unitaire rapportent l'association à un futur national – symbole de l'entrée dans la modernité et de la sortie d'un passé au cours duquel « la féodalité divisait le pays en nombre infini de fractions indépendantes »<sup>67</sup>. Ainsi, la « fusion de toutes les provinces » dans le territoire plus vaste de la nation, si elle se conçoit comme un « sacrifice pour le bien-être national », n'est pas jugée négative<sup>68</sup>. Il n'y a pas de nostalgie pour les communes qui, si elles ont permis de se « soustraire à l'oppression [des] seigneurs » n'en ont pas moins été des espaces au sein desquels « le travail fut organisé hiérarchiquement par corporations », lesquelles ont fini par engendrer une « aristocratie nouvelle »<sup>69</sup>.

Il convient donc désormais de viser l'unité nationale. Sur cette voie, le développement de la pratique et des organisations associatives est essentiel mais il est insuffisant : il nécessite le concours de l'État et la puissance de ses moyens. L'unité du peuple doit être garantie par une organisation

---

<sup>63</sup> *La Ruche populaire*, 1<sup>er</sup> avril 1840.

<sup>64</sup> *Ivi*.

<sup>65</sup> *La Commune sociale*, 1<sup>er</sup> février 1849.

<sup>66</sup> *La Ruche populaire*, 1<sup>er</sup> février 1840.

<sup>67</sup> *La Solidarité*, 25 octobre 1849.

<sup>68</sup> *L'Atelier*, 1<sup>er</sup> octobre 1846.

<sup>69</sup> *La Ruche populaire*, 1<sup>er</sup> avril 1841.

centralisée, donc étatique, de l'économie : « que le gouvernement établisse aujourd'hui dans l'ordre industriel la même unité que la monarchie du Moyen-âge sut établir dans l'ordre militaire »<sup>70</sup>, car « le gouvernement doit être le suprême organisateur du travail national »<sup>71</sup>. Les organisations associatives doivent accompagner et se couler dans ce mouvement de rationalisation unificatrice : si, en décembre 1848, des « associations volontaires » réalisent, bien que de façon « partielle », l'unité du corps national, il est prédit qu'elles « couvriront bientôt la France et prépareront la réalisation en grand par l'État »<sup>72</sup>. La revendication est tout aussi nette dans le propos suivant : « association générale dans toute la France, selon la loi de l'unité, telle est la seule organisation du travail qui vaille la peine d'occuper la république »<sup>73</sup>.

Cette aspiration à l'unification du peuple *via* l'association, sous la houlette de l'État, a son corollaire. Les écrits ouvriers constituant la tendance unitaire révèlent un rejet très prononcé du libre-échange et de la concurrence, assimilé l'un à l'autre. Ce rejet s'explique simplement : « si on rétrécit le cercle de l'association, on prépare la lutte, la concurrence, la guerre et le désordre ; si on l'étend à toute la France, si on associe toute la nation [...] il est évident que l'ordre sera créé »<sup>74</sup>. Pour s'en convaincre, il suffit de constater que la violence des relations entre les nations se renforce dans la guerre économique qu'elles conduisent entre elles. Cette concurrence économique culminant à l'échelle des nations et de leurs rapports, le rejet dont elle fait l'objet équivaut à un « plaidoyer en faveur de la production nationale »<sup>75</sup>, à un nationalisme économique protecteur. Au fond, ce rejet n'équivaut qu'à un « bon sens national », contre lequel viennent se « bris[er] les sophismes antiprotectionnistes »<sup>76</sup>. Et ce bon sens veut que la concurrence soit éradiquée à l'intérieur des limites nationales. Le diagnostic est limpide : « la concurrence entre les nations », en se prolongeant dans une « concurrence entre les individus à l'intérieur des nations », débouche sur une même réalité : la guerre de tous contre tous<sup>77</sup>. Dès lors, la logique associative par laquelle doit s'exprimer la souveraineté réelle du peuple doit ex-

---

<sup>70</sup> *La Ruche populaire*, 1<sup>er</sup> mai 1840.

<sup>71</sup> *La Ruche populaire*, 1<sup>er</sup> février 1847.

<sup>72</sup> *La Commune sociale*, 1<sup>er</sup> décembre 1848.

<sup>73</sup> *La Ruche populaire*, 1<sup>er</sup> février 1848.

<sup>74</sup> *Ivi*.

<sup>75</sup> *La Ruche populaire*, 1<sup>er</sup> février 1847.

<sup>76</sup> *La Ruche populaire*, 1<sup>er</sup> septembre 1848.

<sup>77</sup> *La Ruche populaire*, 1<sup>er</sup> février 1847.

clure la concurrence et le libre-échange. Défendre ces derniers, c'est avouer qu'en réalité, « on ne conçoit pas d'autre base d'association que l'égoïsme et la cupidité »<sup>78</sup> ; c'est révéler qu'on n'a pas saisi l'essence de l'association. Par conséquent, s'il est admis que « le laissez-faire n'est pas du tout compatible avec l'état social »<sup>79</sup>, que « le droit d'échange, comme tous les droits qui appartiennent à l'homme en société, a besoin d'être socialisé »<sup>80</sup>, alors « l'association générale »<sup>81</sup> est la solution. Dit autrement, la France doit être « transformée en une seule et même association en dehors de laquelle nul individu ne pourrait exister »<sup>82</sup>. La « souveraineté [...] sociale », qui « vise à la fusion de toutes les classes en une vaste association »<sup>83</sup> passe par cette unification économique, portée par l'État, de la dynamique associative.

À nos yeux, l'unification économique se trouve reflétée dans une valorisation de l'homogénéité politique – qui confine, comme on va le voir, à un souhait que Paris ordonne l'ensemble de la vie politique de la nation. Si nous revenons sur les événements politiques de 1848, nous observons, au sein des écrits de la tendance unitaire, une inquiétude quant à la fragmentation politique qu'ils auraient entraînée. Il est par exemple signalé que « la révolution de Février n'a pas créé l'entente parmi les hommes » ; il est aussitôt ajouté : « les divisions nous paraissent même plus nombreuses que sous le règne du dernier roi »<sup>84</sup>. Il y a du reste comme une absence de surprise : un système politique fondé sur le « système électif », lequel apporte « défiance, [...] lutte, et [...] morcellement »<sup>85</sup> ne pouvait mener qu'à cela. Dans les écrits qui constituent la tendance unitaire, on comprend ainsi que la création du Comité central, en mars 1848 en vue des élections d'avril pour l'Assemblée constituante, obéit à un but : « donner à toutes les forces populaires livrées jusqu'à ce jour à l'isolement, une centralisation et direction unique »<sup>86</sup>. Car il faut bien compenser la diversité dommageable, sur les plans idéologiques et politiques, du pays tout entier ; ainsi, un ouvrier signant Ph. Lebas déplore sans ambages : « nous remarquons avec peine que, dans la formation de quelques comités de département [...], les

---

<sup>78</sup> *La Ruche populaire*, 1<sup>er</sup> avril 1847.

<sup>79</sup> *L'Atelier*, 1<sup>er</sup> décembre 1846.

<sup>80</sup> *La Ruche populaire*, 1<sup>er</sup> décembre 1847.

<sup>81</sup> *La Ruche populaire*, 1<sup>er</sup> octobre 1848.

<sup>82</sup> *L'Atelier*, 1<sup>er</sup> mars 1847.

<sup>83</sup> *La Ruche populaire*, 1<sup>er</sup> février 1840.

<sup>84</sup> *La Ruche populaire*, 1<sup>er</sup> septembre 1848.

<sup>85</sup> *La Ruche populaire*, 1<sup>er</sup> juin 1840.

<sup>86</sup> *L'Atelier*, 3 avril 1848.

principaux éléments de la démocratie, les ouvriers et les cultivateurs, n'occupent pas la place à laquelle ils ont un titre réel »<sup>87</sup>. Cela s'expliquerait par le fait que « les départements agricoles fourni[ssent] généralement des notabilités bourgeoises prises dans le barreau, la magistrature, le commerce, etc. »<sup>88</sup>. Finalement, on remarque que le souhait que le peuple puisse parler d'une voix se transforme en une défense de la prééminence de Paris sur le reste du territoire, dans l'évocation d'une relation centre-périphérie très nette :

Il ne faut pas perdre de vue que l'opinion publique est aujourd'hui véritablement souveraine [...], que Paris est sa grande voix, et qu'au sein de Paris, les délégués de la nation souveraine ne pourront échapper à l'influence des idées qui s'élaborent au grand foyer de la civilisation<sup>89</sup>.

Et de façon plus abrupte encore : « on aurait tort de croire, du fond de la province, qu'il en peut être au lendemain de la Révolution de février ce qu'il en a été au lendemain de celle de juillet. On ne se laisse pas duper deux fois de suite, et qui peut le croire n'a pas vu Paris »<sup>90</sup>.

Il nous a paru, à la lecture d'autres écrits, que la tendance unificatrice ne faisait pas l'unanimité. Sans même parler de la traduction politique de cette tendance et du déséquilibre centre-périphérie qu'elle semble induire, il suffit d'en revenir à sa dimension économique : l'association unique, aussi vaste que le pays, et censée être préparée par les ateliers nationaux et leur multiplication. Ces ateliers nationaux, fortement défendus par Louis Blanc notamment, ont divisé la presse ouvrière, précisément parce qu'en tant que premiers jalons de cette « association unique [...] absorbant la société tout entière »<sup>91</sup>, ils préfigurent une configuration par laquelle les ouvriers, d'une certaine façon, ne s'affranchissent pas eux-mêmes. En mentionnant directement Louis Blanc et ses thèses, un contributeur de *L'Atelier* écrit : « d'après [son] système [...], les travailleurs sont plutôt *affranchis* qu'ils ne *s'affranchissent*. La société [...] leur doit le travail et la suffisante vie »<sup>92</sup>. Or, dans ce même numéro, il est soutenu qu'au contraire, « l'affranchissement des travailleurs ne peut s'opérer qu'à la longue, et jusqu'à un certain point

---

<sup>87</sup> *L'Atelier*, 26 mars 1848.

<sup>88</sup> Ivi.

<sup>89</sup> *L'Atelier*, 26 avril 1848.

<sup>90</sup> *L'Atelier*, 26 mars 1848.

<sup>91</sup> *L'Atelier*, 1<sup>er</sup> janvier 1850.

<sup>92</sup> *L'Atelier*, 1<sup>er</sup> mars 1847.



indépendamment du pouvoir [...] ; le travail d'affranchissement dans l'ordre économique doit être l'œuvre principale des affranchis »<sup>93</sup>.

La seconde tendance que nous repérons dans les écrits ouvriers, et que nous qualifions de fragmentaire, présente une alternative à cette unification et, nous semble-t-il, à ce qui est perçu comme une menace pour l'autonomie des travailleurs ; à tout le moins laisse-t-elle envisager un horizon légèrement en décalage avec la grande unité nationale étatique. En appréhendant d'une autre manière le lien entre les associations et la concurrence, elle fait émerger une autre image du peuple, moins unifié, davantage fragmenté entre la multitude territorialisée des espaces de coopération et de vie réels.

#### **4. De l'association à l'« unité de division territoriale » de la « commune sociale »**<sup>94</sup>

Dans ce qui suit, nous revenons sur les différents éléments qui nous paraissent constituer la tendance fragmentaire. Nous commençons par montrer qu'elle se construit sur une moindre idéalisation de l'unité du peuple. Puis, nous nous attardons longuement sur les arguments en faveur d'une relation spécifique entre associations et concurrence. Enfin, nous revenons sur les aspects qui cristallisent la dimension géographique, territoriale et surtout agricole de l'économie associative idéale – celle qui, au fond, devrait être.

Les écrits de la tendance fragmentaire tendent à insister sur la diversité interne au peuple. Cette position repose, semble-t-il, sur une conscience aigüe du fait que cette hétérogénéité est une conséquence indépassable de la configuration politique du peuple, à savoir celle d'une nation, étendue sur un vaste territoire. Il est finalement normal que « la souveraineté du peuple ne [puisse] pas s'exercer autrement [...] que par fraction »<sup>95</sup>. Dès lors, la souveraineté politique du peuple, dans le système représentatif majoritaire, est nécessairement limitée et il est illusoire de chercher à remédier à cette partialité en tentant d'unifier la voix populaire. Il convient plutôt d'acter que « la majorité en tant que criterium est une absurdité » et de soutenir, après les déceptions de l'année 1848, que le peuple mériterait une « assemblée souveraine », capable d'être à la fois « constituante, organisatrice,

---

<sup>93</sup> Ivi.

<sup>94</sup> *La Commune sociale*, 1<sup>er</sup> janvier 1849.

<sup>95</sup> *La Ruche populaire*, 1<sup>er</sup> février 1840.

législative et exécutive », et qui, dès lors, « représenterait efficacement » la nation « dans sa majorité et sa minorité »<sup>96</sup>.

Sur le plan de l'idéologie et de l'engagement politique des travailleurs, le propos de la tendance fragmentaire souligne que l'adhésion au socialisme – qui « n'est pas une doctrine mais un ensemble de doctrines »<sup>97</sup> – suppose, d'une certaine manière, d'admettre que le peuple est foncièrement hétérogène. Ainsi, sur le plan intellectuel, il ne peut y avoir d'unité populaire, et c'est à ce titre que l'état suivant est revendiqué : « nous sommes décousus et sans liaison d'idées »<sup>98</sup>. Cette déliaison, cette bigarrure intellectuelle caractérisant la classe ouvrière, n'est pas appréhendée comme un écueil dont il faudrait sortir car, en réalité, elle épouse parfaitement les potentialités du socialisme comme doctrine plurielle. Citons : « les idées socialistes sont une sueur intellectuelle qu'à tous points de vue il serait extrêmement malheureux de faire rentrer »<sup>99</sup>. Par suite, il est naturel que l'hétérogénéité qui existe sur le plan intellectuel se retrouve sur le plan pratique, sur le plan de l'expérimentation associative : la réalité associative est avant tout définie par la multiplicité des unités associatives, établies localement ; elle ne s'identifie pas à l'association unique déployée à l'échelle de la nation – qui reflète davantage un idéal intellectuel que l'avenir que l'associationnisme doit poursuivre. Cet idéal repose sur un excès d'intellectualisme, dont il convient de se garder : « faisons des tableaux, non de froides et arides démonstrations »<sup>100</sup>. Au fond, la mise en pratique de l'association est ce qui compte véritablement – un processus qui implique de refuser la domination intellectuelle sur la pratique. Autrement dit, la société, à travers les multiples groupes et espaces qui la composent, doit choisir par elle-même : cela signifie que les « opinions socialistes », descendues des « hauteurs nuageuses de leur idéal, [...] fer[ont] leurs expériences particulières sur une petite échelle »<sup>101</sup>. Dès lors, l'association en petit, à petite échelle, n'est donc pas nécessairement une étape devant être dépassée.

Plus fondamentalement, tendance unitaire et tendance fragmentaire se distinguent sur la position qu'il convient d'adopter vis-à-vis de la concurrence et du « laissez-faire » économique. La concurrence, avant d'être dé-

---

<sup>96</sup> *La Ruche populaire*, 1<sup>er</sup> décembre 1848.

<sup>97</sup> *L'Atelier*, 1<sup>er</sup> mai 1849.

<sup>98</sup> *La Ruche populaire*, 1<sup>er</sup> janvier 1841.

<sup>99</sup> *L'Atelier*, 1<sup>er</sup> novembre 1849.

<sup>100</sup> *La Ruche populaire*, 1<sup>er</sup> janvier 1840.

<sup>101</sup> *L'Atelier*, 1<sup>er</sup> juin 1850.

peinte comme la caractéristique majeure du régime capitaliste, est d'abord présentée comme une dimension inscrite dans le comportement humain, et qu'il serait vain de vouloir éradiquer : « espérer un ordre social où la liberté puisse être respectée, et où néanmoins la concurrence n'existera plus, c'est espérer l'impossible, c'est méconnaître la nature humaine »<sup>102</sup>. Ainsi, à l'intérieur d'un même métier, les associations se feront concurrence, et les individus se placeront en compétition vis-à-vis des uns et des autres, à l'intérieur d'une même association. Dès lors, que faut-il faire ? Pour les partisans de cette tendance, l'association unique n'est pas une solution ; est-ce à dire que la voie à suivre réside alors dans l'encouragement de la concurrence, comme « moyen d'émulation et de progrès » ? Faut-il accepter qu'« en se liant, [certaines associations] constituent un vaste monopole, qui détruirait de fait [...] la liberté dans l'ordre économique »<sup>103</sup> ? Pour éviter cet écueil, ne conviendrait-il pas plutôt « que les associations ouvrières soient complètement séparées d'intérêt les unes des autres »<sup>104</sup> ? Mais alors qu'advierait-il de l'idéal de la solidarité ? Comment sortir de ce dilemme ?

Le propos de la tendance fragmentaire semble se fonder sur l'idée que ce diagnostic, traçant un lien direct entre la concurrence et le monopole, « exagè[re] » tout autant que celui qui étaye la position de Louis Blanc et qui débouche sur la nécessité de l'association unique sous tutelle étatique<sup>105</sup>. Ce diagnostic ignore la teneur réelle de l'interaction du régime associatif et de la concurrence. Si les associations économiques sont véritablement autorisées, c'est-à-dire si on leur donne le droit de ne plus être seulement temporaires et celui d'avoir un capital social indivisible, la « crainte de l'absorption »<sup>106</sup> et du monopole n'a pas lieu d'être. L'explication est la suivante :

Le besoin de l'homme de faire mieux et autrement que les autres, c'est-à-dire le besoin de concurrence est tellement puissant [...] qu'il sera toujours un obstacle invincible à la multiplication indéfinie du personnel des associations et qu'il sera toujours, au contraire, une cause de fractionnement de ces associations<sup>107</sup>.

---

<sup>102</sup> *L'Atelier*, 1<sup>er</sup> mars 1847.

<sup>103</sup> *Ivi.*

<sup>104</sup> *Ivi.*

<sup>105</sup> *Ivi.*

<sup>106</sup> *Ivi.*

<sup>107</sup> *L'Atelier*, 1<sup>er</sup> novembre 1849.

Au-delà de ce trait relativement primaire de la nature humaine, le fractionnement des associations et la faible probabilité du monopole viendraient aussi du fait que les individus cherchent à s'associer avec des individus qui leur ressemblent et fuient ceux avec lesquels des frictions pourraient advenir : « nous croyons l'association impossible entre personnes qui ont des sentiments, des idées, des opinions différentes, encore qu'elles soient d'accord sur le but d'affranchissement qu'on se propose »<sup>108</sup>.

Enfin, toujours dans l'idée de concevoir correctement l'interaction entre associations et concurrence, les partisans de la tendance fragmentaire soulignent que, sous un régime associatif, la concurrence serait adoucie, bien dissemblable de celle qu'ils ont sous leurs yeux au moment où ils s'expriment. D'abord, l'association diminuerait le nombre d'entreprises, rendant ainsi la concurrence « plus lointaine », les associations procédant « nécessairement avec plus de prudence »<sup>109</sup>. Ensuite, les associations, pour obtenir le crédit à meilleur marché, « pratiquer[aient] la mutualité et s'appor[te]r[ai]ent caution les unes aux autres », ce qui amoindrirait forcément la lutte concurrentielle<sup>110</sup>. Ces précisions, parce qu'elles renvoient à la nécessité de garde-fous, indiquent que le propos constituant la tendance fragmentaire n'idéalise pas non plus la concurrence : « le système du *laissez-faire* n'est autre chose qu'une carte blanche délivrée à l'égoïsme des riches, un élément anarchique introduit cauteusement dans la société chrétienne sous une apparence trompeuse de liberté »<sup>111</sup>. Du reste, la lettre écrite par les ouvriers employés aux travaux de l'abattoir de Montpellier, d'abord parue dans *L'Indépendant du Midi* et rapportée dans *L'Atelier* du 1<sup>er</sup> mars 1850, justement pour dénoncer les effets d'une « concurrence illimitée », est à ce titre édifiante<sup>112</sup>. Les ouvriers y fustigent l'attitude des entrepreneurs qui n'hésitent pas à descendre les prix de leurs prestations, ce qui suppose qu'ils baissent les salaires ; surtout ils critiquent la position de l'« administration municipale », qui a décidé de jouer leur jeu en choisissant l'entrepreneur le moins-disant ; or, il est rappelé par ces ouvriers que, s'il est habituel « qu'un particulier ne tienne pas compte de ces considérations, la chose [devrait] être bien différente pour une administration

---

<sup>108</sup> *L'Atelier*, 1<sup>er</sup> mars 1847.

<sup>109</sup> *L'Atelier*, 1<sup>er</sup> janvier 1850.

<sup>110</sup> *Ivi*.

<sup>111</sup> *L'Atelier*, 1<sup>er</sup> juin 1847.

<sup>112</sup> *La Solidarité*, 25 décembre 1849.

municipale qui doit veiller à la fois aux intérêts de la ville et à ceux de la classe ouvrière »<sup>113</sup>.

La mention, dans cette lettre, d'une administration municipale, d'une ville n'est, pour nous, pas anodine. L'évocation d'une *réalité géographique infranationale* nous permet en effet d'avancer une hypothèse. Il se pourrait que cette réalité soit appréhendée, par certains travailleurs, comme un des moyens par lesquels la concurrence pourrait se trouver ordonnée – et ce tout en évitant l'écueil de l'association absorbante, qu'elle naisse d'un monopole ou de la verticalité étatique. L'inscription géographique et locale de la dynamique associative paraît en effet devoir entraver le développement de la concurrence. Dès lors, si la liberté économique est réclamée par les partisans de la tendance fragmentaire, c'est notamment parce qu'ils voient en elle la possibilité non pas de constituer un marché intérieur, national, structuré par quelques grands monopoles, mais bien plutôt – évidemment dans le strict cadre d'un régime associatif – la voie vers l'épanouissement d'une pluralité d'espaces économiques territorialisés à l'échelle infranationale, et qui se laisseraient prospérer et durer les uns les autres. C'est ainsi que nous interprétons l'appel suivant, qui succède à une analyse sur la liberté des échanges à l'échelle internationale : « vous êtes, dites-vous, convaincus de l'absolue nécessité de la liberté des échanges [sous-entendu à l'échelle du monde] ? [...] Eh bien, commencez par abolir les octrois qui ferment nos villes ! »<sup>114</sup>. On peut interpréter le sens de cette injonction comme suit : il faudrait permettre aux villes de devenir des foyers économiques ancrés dans un espace plus large et qui comprend notamment les campagnes avoisinantes. Autrement dit, il faudrait que des espaces économiques locaux puissent se construire sur les réseaux associatifs spontanément mis en place par les individus du fait de leur proximité géographique.

La possibilité que ces espaces économiques locaux se constituent suppose toutefois une évolution majeure – une précondition : que les associations des villes se relient aux associations *agricoles* des campagnes environnantes. Plusieurs arguments nous semblent aller dans ce sens. À l'appui de cette perspective, on peut en effet associer la dénonciation de l'idée selon laquelle l'association devrait concerner en priorité les ouvriers des villes. Cette « idée fausse », acceptée par trop de travailleurs, soutient l'ambition suivante – qu'il convient d'abandonner impérativement :

---

<sup>113</sup> *L'Atelier*, 1<sup>er</sup> mars 1850.

<sup>114</sup> *L'Atelier*, 1<sup>er</sup> octobre 1846.

Que l'association par corporation est possible et que, monopolisant ainsi l'industrie dans une ville [...], [ces travailleurs] pourraient, maîtres du marché, détenteurs des produits, donner à ceux-ci le prix fictif qui conviendrait à l'association et augmenter ainsi à volonté les bénéfices des producteurs<sup>115</sup>.

On note aussi que les associations agricoles sont identifiées à un état d'esprit particulier. Les « associations agricoles, autrefois très nombreuses en France » doivent renaître, notamment parce qu'elles sont porteuses de cet « esprit de communauté qui [...] retrempe, modifié, renaîtra et s'appropriera à nos mœurs nouvelles »<sup>116</sup>. À nos yeux, et pour prolonger notre hypothèse structurée autour du rôle du territoire infranational, il est possible que cet esprit de communauté ait été appréhendé comme susceptible de nourrir la constitution d'un espace coopératif ancré dans un territoire, et local. Loin d'idéaliser une époque prémoderne comme les qualificatifs « retrempe, modifié » en témoignent, le propos pourrait renvoyer cet esprit à la spécificité de l'activité agricole qui, par sa nature même et son lien avec le sol, peut constituer un liant entre divers tissus associatifs et divers secteurs économiques ancrés dans un même espace géographique. Comme le rappellera Karl Polanyi en 1944 dans *La Grande Transformation*, le propre des cultivateurs est en effet qu'ils s'engagent « dans des améliorations *fixées à un endroit particulier* »<sup>117</sup> ; Polanyi voulait dire par là que la pratique agricole, par son lien direct avec le sol, contribue à consolider les attaches locales de la vie sociale, les individus rattachant leur existence et leurs activités à un contexte spatial spécifique.

D'autres arguments vont dans le sens d'une mise en relief de la spécificité de l'activité agricole et de l'état d'esprit qu'elle engendre. Il est observé que l'activité agricole facilite, pour les travailleurs, la prise de conscience de la nécessaire dualité de leur rôle – à la fois producteurs et consommateurs – puisque ceux-ci sont appelés à « produi[re] tout ce qui leur est nécessaire » ; ce qui suit est crucial : « or les produits alimentaires sont les plus indispensables » et « les associations agricoles [...] faciliteront beaucoup l'établissement, entre tous les travailleurs, d'un mutuel échange de leurs produits »<sup>118</sup>. On retrouve donc dans cet appel à des associations à la fois urbaines et rurales – pour employer des termes contemporains – l'impéra-

<sup>115</sup> *L'Atelier*, 1<sup>er</sup> mars 1849.

<sup>116</sup> *L'Atelier*, 1<sup>er</sup> novembre 1848.

<sup>117</sup> Polanyi (1983, 260). Souligné par nous. Polanyi cite un passage de R. G. Hawtrey, *The Economic Problem*, publié par R. G. Hawtrey en 1925, chez Longmans Green and Co.

<sup>118</sup> *La Solidarité*, 25 décembre 1849.

tif socialiste d'une coordination de la production et de la consommation, en fonction des besoins. On trouve enfin, dans cette défense des « associations manufacturières et agricoles » l'idée – assez explicite à nos yeux, et au cœur de notre hypothèse – qu'elles se verront limitées par leur espace géographique, local, et qu'à ce titre, elles ne pourront pas déboucher sur le risque du monopole :

Nous avons sous les yeux l'histoire de plusieurs associations agricoles fondées en Auvergne dès le IX<sup>e</sup> ou X<sup>e</sup> siècle, et dont deux existent encore. Il en existe une autre, celle de Jaulx, dans le Nivernais. Ces associations étaient indissolubles, et néanmoins, quoiqu'elles aient été très florissantes [...] elles n'ont pas été absorbantes ; elles n'ont pas constitué de monopole<sup>119</sup>.

Cette prise en compte de la spatialité de la dynamique associative, de la nécessité qu'elle se bâtisse en prenant en compte les territoires et la structuration démographique de ces derniers, nous semble apparaître très nettement dans le numéro de *La Commune sociale* paru le 1<sup>er</sup> janvier 1849 :

Au lieu d'être divisé en grands centres de populations, comme les villes, et en fermes isolées ou même en villages situés à plusieurs lieues de distance les uns des autres, le territoire serait divisé en communes sociales d'environ une lieue carrée [...] la commune sociale [*comprenant, on l'a compris, à la fois villes et campagnes*] formerait ainsi l'unité de division territoriale<sup>120</sup>.

Nous n'avons pas trouvé, dans les écrits que nous rapportons à la tendance fragmentaire, d'arguments allant jusqu'à une remise en cause de la souveraineté nationale au profit d'espaces politiques plus restreints, circonscrits par des réseaux associationnistes locaux de coopération économique. Cependant, le décalage, le « pas de côté » réalisé par le propos fragmentaire et qui s'est prolongé, plus tard, par des thèses beaucoup plus explicites sur l'autonomie politique du niveau communal révèle déjà son potentiel dans la citation qui suit et qui présente une critique supplémentaire de la souveraineté nationale et de son fonctionnement. Un fonctionnement dont il est perçu, à la fin de l'année 1848, à quel point il repose, dès lors qu'il est inscrit dans le cadre national avec l'échelle territoriale qui est la sienne, sur un éloignement relativement important entre le gouvernement et le peuple.

---

<sup>119</sup> *L'Atelier*, 1<sup>er</sup> mars 1847.

<sup>120</sup> *La Commune sociale*, 1<sup>er</sup> janvier 1849.

Est-ce à dire que nous repoussons la souveraineté du peuple ? Non, telle n'est pas notre conclusion. Nous sommes de ceux qui ont réclamé constamment ce principe de la démocratie. [Mais] la Constitution interdit, sous le mot de mandat impératif, toute communion entre les électeurs et les élus. Le peuple fait un choix, rien de plus, et ce choix n'implique pas forcément l'approbation des futurs travaux de l'assemblée<sup>121</sup>.

## 5. Conclusions

Deux positions distinctes s'agissant de la concurrence et du libre-échange se dégagent de la presse ouvrière que nous avons consultée : si elles ne renvoient pas à deux lignes strictement portées par deux journaux différents, il reste que c'est dans *L'Atelier* que nous avons repéré le diagnostic d'une position dite excessive s'agissant de la concurrence – position selon laquelle une concurrence néfaste adviendrait nécessairement en l'absence d'une association unique. Un travail d'interprétation a toutefois été nécessaire pour mettre en relief deux tendances qui prolongent, sur le plan politique, ces parti-pris d'abord économiques. La réflexion politique que nous avons isolée concerne directement, à travers l'impératif de la souveraineté populaire, la question du sujet politique et de sa constitution à travers la dynamique associationniste. La tendance unitaire, arguant d'une incompatibilité entre concurrence et économie associative, consacre le sujet politique national et son incarnation dans l'État. La tendance fragmentaire, à partir d'une position en apparence moins réfractaire s'agissant du libre-échange et de la concurrence, laisse apparaître une réflexion sur la territorialité de la dynamique associative, et donc sur l'échelle infranationale. Elle préfigure à ce titre la théorie d'un socialisme municipal, telle qu'elle sera portée par Benoît Malon qui défendra l'idée selon laquelle la coopération doit déboucher, à l'échelle locale, sur la commune comprise comme une « collectivité autogérée » par le biais de l'« achat direct de la municipalité aux lieux d'origine et de production<sup>122</sup>. La tendance fragmentaire, inscrite dans un moment où le récit et l'identité nationaux sont encore en construction, pose une première pierre et participe de l'édification d'une résistance à la nationalisation, à travers une alternative qui se veut étrangère à tout retour nostalgique au passé.

---

<sup>121</sup> *La Ruche populaire*, 1<sup>er</sup> décembre 1848.

<sup>122</sup> Malon (1891, 427).



## Bibliographie

- Cuvillier A. (1954), *Un journal d'ouvriers : « L'Atelier » (1840-1850)*, Paris: Editions ouvrières.
- Dogliani P. (2018), *Le socialisme municipal. En France et en Europe de la Commune à la Grande Guerre*, Nancy: L'Arbre bleu.
- Droin N. (2015), *Aux origines du socialisme municipal : César de Paepe*, "Revue Française d'Histoire des Idées Politiques", 142: 167-198.
- Durkheim E. (2015), *Leçons de sociologie*, Paris: Presses Universitaires de France.
- (2013), *De la division du travail social*, Paris: Presses Universitaires de France.
- Gide, Ch. (1924), *Le programme coopératiste et les écoles socialistes*, Paris: Association pour l'enseignement de la coopération.
- (1929), *Le coopératisme. Conférences de propagande*, Paris: Sirey.
- Hayat, S. (2015), *Les journaux rouges du 'printemps 1848'. Le Journal des travailleurs et le Tocsin des travailleurs in Quand les socialistes inventaient l'avenir*, Paris: La Découverte.
- (2016), *Républicains, socialistes et ouvriers face à l'émancipation des travailleurs*, "Revue du MAUSS", 48: 135-150.
- (2018), *Incarner le peuple souverain: les usages de la représentation-incarnation sous la Seconde République*, "Raisons politiques", 72: 137-164.
- Malon, B. (1891), *le socialisme intégral. Histoire des théories et tendances générales*, Paris: Félix Alcan.
- Mauss M. (1997), *Appréciation sociologique du bolchévisme*, in Fournier M. (ed.), *Ecrits politiques, Textes réunis et présentés par Marcel Fournier*, Paris: Fayard.
- (2013), *La Nation*, Paris: Presses Universitaires de France.
- Polanyi, K. (1983), *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris: Gallimard.
- Rancière, J., Faure A. (eds.) (2007) [1976], *La parole ouvrière, textes choisis et présentés par Alain Faure et Jacques Rancière*, Paris: La Fabrique.
- Thiesse, A.-M. (1999), *La création des identités nationales*, Paris: Seuil.

